

Image not found or type unknown



Restitution dépôt de garantie

Par **Sami**, le **06/06/2008** à **01:26**

Bonjour,
Je louais un studio meublé de 20m2 de chez Foncia. Lors de la restitution de la caution de garantie, l'agence m'a facturé 150 € de frais de nettoyage alors que j'ai laissé l'appartement propre et que l'état de lieux ne mentionne aucun problème de propreté.
Lorsque j'ai envoyé une lettre avec accusé de réception pour contester, l'agence m'a informé que je n'ai pas remis à leurs places certains meubles. En effet, j'ai déplacé certains objets encombrants dans le balcon. Je trouve tout de même le montant de 150 € excessif et inexplicable. Merci de m'informer sur la procédure à suivre afin de récupérer ce montant.
C'est vraiment une arnaque en prenant en considération la taille de mon studio.
Merci de votre aide.
Bien cordialement,
Sami